

nom de lieu

**Parc Neuf**

antériorité

date la plus ancienne attestée :  
1828source :  
Registre paroissial 1828-1832

lieux-dits	type de lieu	quartier	cadastre	IGN
Parc Neuf	parc à moutons	Pinsolle	CS	4847-629



un parc soustonnais (Canchole)

Le mot *parc* désigne dans les Landes de Gascogne une bergerie couverte de tuiles. Dans la Grande-Lande, on appelait '*borde*' la bergerie couverte de bruyères ou de plantes diverses. Dans l'extrême nord du pays landais, le terme *parc* était employé pour les deux types de bâtiments (Arnaudin). À Soustons, aujourd'hui – et, à ce qu'il nous semble, dans le passé –, seules existent des bergeries couvertes de tuiles. La bergerie soustonnaise (voir photo) se reconnaît facilement, parmi les bâtiments de l'exploitation rurale, par son soubassement construit en dur, le plus souvent en '*garluche*' (blocs de grès ferrugineux) et débris de tuiles, sur environ un mètre et demi de hauteur et sur tout son pourtour. Elle est fermée jusqu'au toit par des planches de bois, traditionnellement posées verticalement, plus récemment disposées en clin horizontaux. Le dictionnaire d'Arnaudin donne une photo d'un *parc* de la Grande-Lande (Tome II, p. 152, fig. 11) et une photo de '*borde*' (Tome I, p. 135, fig. 23). Certains parcs pouvaient comporter un logement.

Le mot *parc*, en occitan comme en français, dérive du latin médiéval *parcus* « bergerie », « enceinte, enclos, clôture, palissade etc. » (XI<sup>e</sup> s., Du Cange), attesté sous la forme *parricus* au VIII<sup>e</sup> siècle (*Lex Ripuaria*, recueil de droit germanique supposé être la loi des Francs ripuaires). *Parricus* aurait survécu dans le gascon *parric* selon Bloch et Wartburg. Nous n'en trouvons pas trace dans les documents gascons. Par contre, *parrec*, *parric* ont été recueillis par Louis Alibert dans son dictionnaire des parlers languedociens, au sens de « loge du porc », « bergerie dans la campagne ». *Parricus* dériverait d'un pré-latin \**parra* « perche », conservé dans l'espagnol *parra* « espalier », avec consonne initiale sonore dans le français *barre* (Bloch et Wartburg) ; et, ajouterons-nous, dans le lieu-dit soustonnais **Barre** (voir ce nom). *Parcus* et le français *parc* ont désigné originellement un enclos à ciel ouvert fermé par des palissades en vue de protéger les troupeaux, durant la nuit, des incursions des loups. En Gascogne landaise, le terme *parc* est réservé au bâtiment couvert, tandis que l'enclos à ciel ouvert est appelé '*pargue*' ou '*parguère*'.



Ce *parc* a été qualifié de neuf à l'époque de sa construction. Significatif : la désignation nouvelle, le neuf, est versée au français. De même pour **Moulin Neuf**.

Situé dans la nouvelle zone touristique de Port-d'Albret, il a aujourd'hui disparu.

*graphie occitane normalisée*

**Parc Nau**

*notation phonétique API*

[park'naʊ]